



VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

À l'ensemble des électrices et des électeurs de la municipalité de Clermont

AVIS est, par la présente, donné par Madame France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière qu'à la séance du 25^e jour de mars 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement no. VC-367-24-7 intitulé « **PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX** ».

Ce projet de règlement divise le territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électrices et d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal.

AVIS est aussi donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous ainsi que sur le site internet de la ville.

AVIS est également donné que tout électeur ou toute électrice, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée à :

France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière
Ville de Clermont
2, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1G6

AVIS est de plus donné, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), que le règlement si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à 100.

DONNÉ À CLERMONT, CE 27^e jour du mois de mars 2024.

France D'Amour
Directrice générale
